

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le lundi 6 juillet 2026, à **19h00**, sous la Présidence de **M. Denis PRISSET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 6 juillet 2026

Présents : M. PRISSET, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme AUGER, Mme BARBOT, Mme BAUDRY, Mme BREGEON, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme DROUET, M. DUBOIS, Mme GIRARDEAU, M. GODARD, Mme GUIGNARD, M. IZARD, M. LERAY, Mme MARQUIS, M. METAYE, M. PAULEAU, Mme PIED, M. SIMONNEAU et Mme SAUVAGE.

Étaient excusés : Mme GREGOIRE (pouvoir à M. PRISSET), M. LEGRIER (pouvoir à Mme BAUDRY) et M. HERAULT (pouvoir à M. COCHARD).

Étaient absents : Mme COUTANT et M. DUBUQUOY.

Mme DROUET a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : *Damien SIMONNEAU, Maire délégué de Rorthais*

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Service du Domaine en date du 20 mars 2025 ;

Par un bail en date du 28 septembre 2021, Monsieur Christophe BODET exploite la terre agricole communale cadastrée 233 B n° 729, sise au lieu-dit Les Landes-Commune associée de Rorthais. Il demande aujourd'hui d'en faire l'acquisition au prix de 0,25 €/m².

La valeur vénale de ce bien d'une contenance de 13 371 m², a été estimée en date du 20 mars 2025 par le Service du Domaine à 3 610,17 € (soit 0,27€/m²).

Cette parcelle agricole appartient au domaine privé de la Commune. Elle ne présente pas de valeur particulière au patrimoine immobilier communal.

Il est donc proposé de la vendre aux conditions de l'offre faite par Monsieur BODET, à savoir au prix de 3342,75 € soit 0,25€/m².

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- De céder au profit de Monsieur Christophe BODET, la parcelle cadastrée 233 B n° 729 au prix de 3 342,75 € nets vendeur ;

Objet :

2026/093
Cession terre agricole
communale – Les
Landes – Rorthais

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques correspondants, qui seront reçus par l'Office notarial de Mauléon, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Denis PRISSET*

*La Secrétaire,
Sandra DROUET*





